



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5320

Ouverture du groupe scolaire Joannès Masset, 60 rue Gorge de Loup, Lyon 9e

Direction de l'Education

**Rapporteur :** M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 27 JANVIER 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/5320 - OUVERTURE DU GROUPE SCOLAIRE JOANNES MASSET,  
60 RUE GORGE DE LOUP, LYON 9E (DIRECTION DE  
L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Un nouveau groupe scolaire d'une capacité de 22 classes, situé 60 rue Gorge de Loup à Lyon 9<sup>ème</sup> ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020.

Ce groupe scolaire accueillera désormais les enfants scolarisés depuis 2017 au groupe scolaire Joannès Masset provisoire implanté rue du docteur Horand, Lyon 9<sup>ème</sup>, ainsi que les enfants des familles domiciliées sur le périmètre de l'école.

Cette école est conforme au programme type des écoles de la Ville de Lyon : en plus des salles de classe, elle disposera d'un restaurant scolaire, d'un gymnase, d'une salle informatique, d'un cabinet médico-social, un Lieu Accueil Parents (LAP) et autres locaux inhérents au bon fonctionnement d'une école.

Il est précisé que la Ville de Lyon a préparé ce projet d'ouverture d'école avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône.

L'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « *le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département* ».

Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Vu l'article L 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 8 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

Vu le rectificatif mis sur table :

**Dans LES VISAS, lire :**

- lire :

« Vu l'avis du Préfet en date du 8 janvier 2020 ; »

- au lieu de :

« Vu l’avis du Préfet en date du XX XX XXXX ; »

**DELIBERE**

L’ouverture du groupe scolaire Joannès Masset, situé au 60 rue Gorge de Loup, Lyon 9<sup>ème</sup>, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL